

Charte d'engagement en faveur du développement durable

Cette charte marque l'engagement de l'Hôpital Privé Saint-Paul dans une démarche de développement durable affirmant ainsi sa volonté d'agir en faveur de la préservation de l'environnement par une gestion économique fiable et écologiquement responsable.

1. Contribuer à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles

- ✚ En évaluant l'impact de l'activité de la clinique sur l'environnement,
- ✚ En ayant recours à l'éco-conception dans le cadre de futures constructions,
- ✚ En surveillant et en réduisant les consommations d'énergie, d'eau et de fournitures,
- ✚ En surveillant et en réduisant la production d'effluents liquides et gazeux,
- ✚ En diminuant et en triant systématiquement les déchets.

2. Veiller à la qualité de la vie au travail et au respect du patient

- ✚ En prévenant les risques professionnels et en luttant contre la pénibilité au travail,
- ✚ En promouvant la diversité, la mixité et l'insertion des personnes en difficulté,
- ✚ En favorisant la formation et la progression de compétences,
- ✚ En agissant avec respect dans les relations avec les patients, les fournisseurs et les personnels,
- ✚ En promouvant la santé et la nutrition pour nos patients et nos personnels,
- ✚ En établissant des indicateurs de satisfaction patients et en veillant au traitement des réclamations.

3. Construire une performance médico-économique pérenne

- ✚ En menant une politique d'achat éco-responsable et en privilégiant des fournisseurs engagés dans une démarche durable,
- ✚ En intégrant des critères de développement durable dans nos appels d'offres,
- ✚ En harmonisant les pratiques par la mise en place de procédures,
- ✚ En menant des actions de sensibilisation auprès des acteurs de la clinique pour une consommation respectueuse des ressources énergétiques et de l'eau.

Régine PIERROT

Directrice